

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D75-2016

Séance du 27 octobre 2016 – Convocation du 18 octobre 2016

Compte rendu affiché le 4 novembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Michel HU

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Nadine DUPLOT ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Approbation de la programmation 2016-2017 du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents**

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ainsi que dans le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces dispositifs, cofinancés par la Ville et la CAF, permettent la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants de 6 à 16 ans et de soutien à la parentalité avec la participation des établissements scolaires et des associations locales.

La synthèse de la programmation 2016-2017 du CLAS et du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est la suivante :

	Coût total prévisionnel des actions	Coût net pour la commune	Autres participations		Valorisation du bénévolat	Autres financements : P.R.E, Apport de l'association.
			CAF du Rhône	Participation usagers		
CLAS	45 739 €	12 736 €	8 997 €	5 810 €	13 681 €	4 515 €
REAAP	1 250 €	300 €	950 €	- €	- €	
<b>Total</b>	<b>46 989 €</b>	<b>13 036 €</b>	<b>9 947 €</b>	<b>5 810 €</b>	<b>13 681 €</b>	<b>4 515 €</b>

Dans le cadre de cette programmation, il convient de conclure avec chaque association retenue une convention cadre de partenariat et de financement, jointe en annexe, et définissant leur intervention et leur engagement.

Le montant des subventions prévisionnelles allouées au regard des actions programmées par chacune des associations partenaires ainsi que les modalités de versement sont précisés dans les conventions de partenariat selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	C.L.A.S : montant de la Subvention prévisionnelle 2016/2017
C.S.F : Accompagnement scolaire et soutien à la parentalité	7 588 €
C.S.F : Pour bien démarrer le collège	1 116 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 704 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,

- **PRECISE** que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,
- **VALIDE** la programmation du dispositif CLAS et du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2015-2016,
- **VALIDE** l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de partenariat,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuille-Sur-Saône, le 27 octobre 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/11/2016
- Publication ou affichage le 04/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



*Valérie Glatard*

